



## INSCRIPTIONS RENTRÉE 2020

Les inscriptions pour les enfants nés en 2017 ou pour tout nouvel arrivant dans la commune auront lieu du lundi 23 mars au vendredi 10 avril 2020.

**1/ Vous devez d'abord vous rendre à la Mairie de votre lieu de résidence avec :**

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois

**2/ Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec l'école de St Sylvain en apportant :**

- Le certificat d'inscription délivré par votre Mairie
- Une copie du livret de famille
- Vos cartes d'identité
- Un certificat des vaccinations, établi par votre médecin
- En cas de séparation, divorce ou de garde alternée, fournir l'extrait du jugement notifiant la garde ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents
- Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école

☎ 02 31 78 63 55

✉ [ceestsylvain@wanadoo.fr](mailto:ceestsylvain@wanadoo.fr)



## INSCRIPTIONS RENTRÉE 2020

Les inscriptions pour les enfants nés en 2017 ou pour tout nouvel arrivant dans la commune auront lieu du lundi 23 mars au vendredi 10 avril 2020.

**1/ Vous devez d'abord vous rendre à la Mairie de votre lieu de résidence avec :**

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois

**2/ Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec l'école de St Sylvain en apportant :**

- Le certificat d'inscription délivré par votre Mairie
- Une copie du livret de famille
- Vos cartes d'identité
- Un certificat des vaccinations, établi par votre médecin
- En cas de séparation, divorce ou de garde alternée, fournir l'extrait du jugement notifiant la garde ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents
- Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école

☎ 02 31 78 63 55

✉ [ceestsylvain@wanadoo.fr](mailto:ceestsylvain@wanadoo.fr)